



### PARCELLE A MME ANDREE LANDRIER : SORTIE DU TERRAIN :

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide de faire la sortie sur le bas du terrain de façon oblique entre le 1<sup>er</sup> poteau avant la porte en bois (cotée Allée du cimetière) et le 2<sup>ème</sup> poteau en partant de la porte bois (côté parcelle communale).

### DEVIS INSTALLATION D'UNE PRISE EN TRIPHASEE POUR LA SALLE DES LOISIRS :

Visa Préfecture le :

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis d'AD Electricité pour la mise en place d'une prise en 32 A à la salle des loisirs pour un montant de 810 € HT, soit 972.11 € TTC.

### ATTRIBUTION DES LOGEMENTS :

M. Vincent AHU fait part au Conseil Municipal que la commission logement réuni en novembre 2023 dernier a décidé d'attribuer les :

- **Berdoche – logement n°2** : Mme Lohan HAJKIEWICZ à compter du 16 décembre 2023 pour un montant de 266 €.
- **Ecole – logement n°4** : M. Kilian BROUSSEAU à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 pour un montant de 313 €

Le Conseil Municipal approuve la décision de la Commission logement et décide d'attribuer

- **Berdoche – logement n°2** : Mme Lohan HAJKIEWICZ à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour un montant de 266 € (M. Pascal FEVRE est sorti de la salle, 7 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)
- **Ecole – logement n°4** : M. Kilian BROUSSEAU à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 pour un montant de 313 € (M. Bruno BROUSSEAU est sorti de la salle, 8 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

### APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 23/11/2023 ET VALIDER LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS (AC) DEFINITIVES 2024 :

Visa Préfecture le :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport du CLECT (Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 23/11/2023 et les nouvelles attributions de compensations des taxes reversées aux Communes (IFER éoliens et photovoltaïques) définitives pour 2024.

### INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

\*\* **Parcelle à M. MEILHAC** : Le Maire fait part au Conseil Municipal que M. MEILHAC accepte la proposition d'achat de la parcelle cadastrée ZH n°285 d'une contenance de 10m<sup>2</sup> pour un montant de 5€ / m<sup>2</sup> soit 50€. Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire de lancer la procédure d'achat auprès du notaire.

\*\* **Réunion publique** : La 3CVT organise une réunion publique sur la nouvelle gestion des déchets le mercredi 28 février 2024 à 18h à la salle des loisirs de Varennes.

\*\* **Terrain BARGUET** : Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu des domaines et du notaire un estimatif du terrain. Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de proposition d'achat pour le moment.

La séance a été levée à 21h45.

A Varennes, le 29 janvier 2024  
Le Maire,  
Aline GADLY

